

# REPUBLIQUE DU BURUNDI



## CABINET DU PRESIDENT

### DECRET N° 100/ 61 DU 7 AVRIL 2016 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS INSPECTEURS PRINCIPAUX A L'INSPECTION GENERALE DE L'ETAT

---

#### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/12 du 18 avril 2006 portant Mesures de Prévention et de Répression de la Corruption et des Infractions Connexes ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n° 100/103 du 17 novembre 2005 portant Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Bonne Gouvernance, de l'Inspection Générale de l'Etat et de l'Administration Locale ;

Vu le Décret n° 100/338 du 11 novembre 2006 portant Statuts des Inspecteurs de l'Etat ;

Vu le Décret n° 100/09 du 15 janvier 2010 portant Réorganisation de l'Inspection Générale de l'Etat ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n° 100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Ministre à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et du Plan ;

**DECRETE :**

*M* *cy*

**Article 1 :** Est nommé Inspecteur Principal chargé de la Division de l'Encadrement et de la Coordination des Inspections Sectorielles à l'Inspection Générale de l'Etat :

**Monsieur Vénérand NIBIZI.**

**Article 2 :** Est nommé Inspecteur Principal chargé de la Division des Sociétés à Participation Publique et des Projets de Développement à l'Inspection Générale de l'Etat :

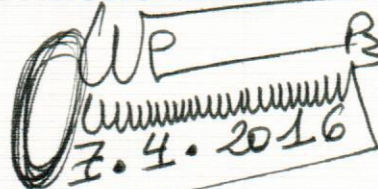
**Monsieur Dominique UWIHOREYE.**

**Article 3 :** Toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret sont abrogées.

**Article 4 :** Le Ministre à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et du Plan est chargé de l'exécution du présent Décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

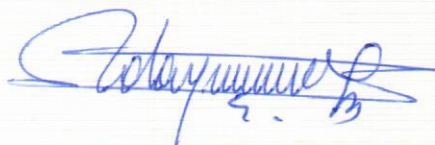
Fait à Bujumbura, le 7 avril 2016,

Pierre NKURUNZIZA.



PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE A LA PRESIDENCE CHARGE  
DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DU PLAN,



**Ir Serges NDAYIRAGIJE.**